

TRANSPORTS SCOLAIRES

Mesures de sécurité sanitaire mises en place pour la reprise des transports scolaires en période d'épidémie de coronavirus COVID-19

Dans le cadre de la réouverture des établissements scolaires, la mise en circulation des véhicules de transports scolaires sera opérée sur la base du plan de circulation normal (itinéraires et horaires de desserte habituels) avec la mise en place des mesures sanitaires suivantes :

Conditions d'accès au car scolaire

* Obligation du port d'un masque pour le conducteur et les accompagnateurs des enfants de maternelle/primaire

* Port du masque obligatoire dans les transports pour les collégiens et lycéens

Le port du masque constitue un geste barrière primordial qu'il faut inciter. Il est cependant précisé que l'accès à l'autocar ne sera pas refusé à un élève se présentant sans masque

* Accès au car scolaire par la porte arrière ou médiane

A l'intérieur du car scolaire

* La 1^{ère} rangée de banquettes derrière le conducteur sera laissée libre

* Le placement des élèves dans l'autocar s'effectuera sur la base d'un élève par banquette, en quinconce d'un rang à l'autre. Ce principe est valable autant que les effectifs le permettent.

* Affiche d'information de rappel des consignes des gestes barrières

* Nettoyage systématique des autocars par les entreprises de transport. Le nettoyage sera opéré à minima une fois par jour lors du retour du véhicule au dépôt ou au parking.

Personnels de conduite et accompagnants

* Information et rappel des consignes des gestes barrières

* Pas d'encaissement d'argent par le conducteur

* Mise à disposition de masques pour les conducteurs et les personnels d'accompagnement des élèves de maternelle/primaire

* Pas de mise en fonctionnement des systèmes de climatisation ou de ventilation durant le transport

Les transports scolaires seront assurés aux horaires de passage habituel.